



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/12/17

Reçu en Préfecture le : 19/12/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 décembre 2017
D-2017/518

Aujourd'hui 18 décembre 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Messieurs Nicolas BRUGERE et Jacques COLOMBIER présents à partir de 16h20

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Jérôme SIRI, Monsieur Joël SOLARI, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Sandrine RENO

Accès à l'emploi titulaire des agents contractuels. Décision. Autorisation

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a mis en œuvre le protocole d'accord, signé le 31 mars 2011, avec les organisations syndicales portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels, notamment pour la Fonction Publique Territoriale.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 prolonge le dispositif d'accès à l'emploi titulaire, qui s'achevait le 13 mars 2016, de deux années, soit jusqu'au 13 mars 2018.

Dans un objectif de lutte contre la précarité, cette loi permet aux agents contractuels d'accéder, sous certaines conditions, à l'emploi titulaire, c'est-à-dire au statut de fonctionnaire territorial.

Suite au Comité Technique du 28 novembre 2016, le Conseil Municipal a voté, par délibération n° 2016/485 du 12 décembre 2016, l'ouverture du processus de titularisation sur l'année 2017 uniquement pour 48 postes répartis de la manière suivante :

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative	13	1	0	14
Technique	2	0	0	2
Culturelle	8	13	0	21
Médico-Sociale	8	0	0	8
Sociale	0	3	0	3
TOTAL	31	17	0	48

Considérant que sur la filière culturelle les 13 postes de catégorie B ont été ouverts uniquement sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, alors que 3 de ces postes nécessitent d'être ouverts sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe, car le cadre d'emploi prévoit que les missions nécessitant un enseignement direct auprès des élèves, et non l'accompagnement musical d'un professeur, doivent être exercées par des agents titulaires du grade d'assistant d'enseignement artistique,

Considérant qu'un des agents éligibles au dispositif sur le grade d'assistant d'enseignement artistique sur la session en 2017 n'a pu se présenter aux sélections professionnelles organisées par le centre de gestion le 23 octobre 2017,

Il est proposé d'ouvrir une session en 2018, le dispositif étant ouvert jusqu'au 13 mars 2018 et d'ouvrir au processus de titularisation des agents contractuels **4 postes** dont :

Filière	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Administrative	0	0	0	0
Technique	0	0	0	0
Culturelle	0	4	0	4
Médico-Sociale	0	0	0	0
Sociale	0	0	0	0
TOTAL	0	4	0	4

L'avis du Comité Technique ayant été requis, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 décembre 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN